

**C.G.T.**

**F.S.M.**

**bulletin  
d'information  
du bureau  
confédéral**



2 MARS 1988

*à ce jour*

# **COURRIER CONFEDERAL**

## CAMPAGNE CONFEDERALE

- \* Le 24 mars, à l'offensive pour les libertés P. 2 - 7
- \* Défendre du S.M.I.C. : des raisons de plus P. 8 - 10

## SECTEUR LIBERTES

- \* Affaire CLAUD. P. 11 - 12

## JEUNESSE

- \* Mépris, injustice : on se rebiffe.  
La campagne du C.C.J., ca déménage. P. 13 - 14

## LA VIE OUVRIERE

- Une V.O. spéciale femmes. P. 15 A - 16 B

## SECTEUR ORGANISATION

- \* Elections aux chambres d'agriculture,  
attention : 1er avril 1988, clôture des  
listes électorales. P. 17 - 18

\*  
\* \*  
\*



## LE 24 MARS A L'OFFENSIVE POUR LES LIBERTES

Tous les succès remportés sur la répression patronale, gouvernementale et judiciaire sont le fruit d'actions résolues et larges, exprimant non seulement la protestation mais l'exigence du respect et du rétablissement des libertés.

Le 24 MARS n'a d'autre but que de donner un ton supplémentaire à ce combat qui se multiplie en raison de tous les actes et tentatives pour réduire les libertés individuelles et collectives à l'entreprise. Ceci est ressenti de plus en plus comme intolérable et l'initiative syndicale doit donner une réponse revendicative à cette attente.

Tout le terrain des droits, de la liberté et de la dignité des salariés doit être pris en compte : - depuis les malades qu'on rejette jusqu'aux militants qu'on poursuit, depuis les méthodes policières ou para-policières contre l'expression syndicale et le droit de grève jusqu'aux salariés qu'on sanctionne et brime parce qu'ils refusent de se plier à la surexploitation, depuis le cadre que l'on met au placard parce qu'il n'est pas " performant " jusqu'au " précaire " à qui on refuse tout droit à la parole.

Les libertés syndicales, les droits des élus, leur existence même dans l'entreprise sont au coeur de cette action, parce qu'ils sont la garantie fondamentale pour chacun.

C'est pourquoi l'entreprise est le lieu principal de l'expression revendicative du 24 MARS, à partir duquel sera donnée la résonance publique qui est aussi nécessaire.

### 1. A L'ENTREPRISE

Le cahier de lutte pour les libertés est le support de la démarche. Nous en donnons ci-après les grandes lignes pour aider les syndicats à le réaliser et à le présenter partout aux travailleurs.

Cette formule n'est pas née de rien : elle s'appuie sur des initiatives déjà prises par certaines organisations : la FEDERATION des CHEMINOTS, l'UNION DEPARTEMENTALE de la HAUTE-SAONE, par exemple.

Elle est à la fois mise à jour et bilan de la situation des libertés et inscription revendicative.

../..

Il faut donc que dans chaque bureau, atelier, usine, chantier, il en soit débattu avec les salariés et récolté leurs revendications sur ces points.

Le 24 MARS sera l'occasion de présenter à l'employeur ce cahier spécifique lié au cahier revendicatif du syndicat pour obtenir des résultats concrets : annulation de licenciements, sanctions, rétablissement de droits, réintégration de délégués, suppression de fichages, etc... etc...

Démarches des élus, délégations, débrayages, manifestations soutiendront, selon les possibilités dégagées, ce dépôt revendicatif auprès de l'employeur.

---

## **2. A L'EXTERIEUR**

Faire connaître à l'opinion, à la presse, aux pouvoirs publics, aux chambres patronales ce qui sera récolté et fait dans les entreprises est aussi le but que nous donnons à cette action nationale.

Nous souhaitons donc que des initiatives soient prises pour réunir les représentants des entreprises en lutte, publier les résultats, faire connaître largement le véritable état des libertés dans les entreprises : initiatives locales ou départementales ou de certaines professions, suivant les cas.

Ce peut être aussi l'occasion de mettre en vedette certains cas particulièrement scandaleux d'atteintes aux libertés sur la localité ou le département et de renforcer l'action autour d'eux.

Ces initiatives publiques doivent également conduire à des démarches, délégations auprès des pouvoirs publics et des chambres patronales.

On peut ainsi, par des rassemblements plus ou moins étoffés, des conférences de presse ou autres initiatives publiques, donner toute l'extériorisation nécessaire sans pour autant occulter ce qui est essentiel, c'est-à-dire, ce qui se fera dans les entreprises.

Le 24 MARS doit donner un élan supplémentaire à l'action pour les libertés à l'entreprise. Cette action nationale doit être un facteur de généralisation d'une offensive nécessaire liée à l'action revendicative sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail, les garanties collectives, la défense des acquis, etc.....

---

# CAHIER DE LUTTES DES LIBERTÉS AU TRAVAIL

## TÉMOINS DE COLÈRE ET DE COMBAT

**L**ES libertés sont bafouées. Partout, celles de tous et celles de chacun sont en danger. La réplique s'impose à chaque instant, dans chaque lieu de travail, puissante et coordonnée. Déjà des reculs sont imposés. Des victoires conquises. Tout incite à aller plus loin, plus fort. Rien ne peut être laissé au hasard, et encore moins ignoré. Le patronat, les administrations, le gouvernement nous lancent de véritables défis sur les droits et libertés. A nous, et ensemble, d'agir sur chaque cas, chaque injustice quelle qu'elle soit, d'une différence de salaire injustifiée à la brimade ou sanction la plus brutale; des conditions de travail inhumaines aux entraves au C.H.S.C.T.; du refus d'expression individuelle aux sanctions pour affichages, prises de parole, distributions de tracts; du contrôle médical patronal à la discrimination et au licenciement pour maladie... Relevons chaque défi, dénonçons les injustices et leurs responsables, exigeons le respect de la dignité des droits et libertés, faisons reculer concrètement l'arbitraire et la répression. Ensemble, faisons éclater en grand la vérité.

### DES LUTTES ET DES VICTOIRES

- Alain Clavaud (Dunlop)
- Iffernet (mineurs Ladrecht)
- Les Damifer (construction)
- Les "Chapelle-Darblay"
- Hubert Carle (P.T.T.)
- Linda Lliteras (fonctionnaire)
- Trois assistantes sociales (mairie de Paris)
- Droit de grève à Air-Inter
- Premiers reculs pour les dix de Renault
- Sylvie Plessis (Renault)

*Vous avez vu, entendu, vous avez été ou vous êtes victimes d'injustices, de remises en cause de droits ou de libertés :*

### **TÉMOIGNEZ!**

*Vous voulez être libre, respecté.*

### **LUTTEZ!**

*Ensemble témoins de colère et de combat,  
pour changer vraiment*









# CAMPAGNE<sup>8</sup> CONFEDERALE

CC 813 - 02/03/88

DEFENDRE LE S.M.I.C. :  
=====

DES RAISONS DE PLUS !  
=====

La campagne sur les Salaires est déjà bien lancée. Les consultations pour l'expression des besoins se multiplient, les résultats se chiffrent autour de 1.000 Francs, 1.500 Francs, voire davantage ...

L'argumentation que nous développons, les propositions que nous faisons aux salariés, passent bien.

Il reste toutefois certaines incompréhensions sur la crédibilité du S.M.I.C. à 6.000 Francs, liées à la réalité de l'entreprise et pourtant, là où nos syndicats ont mené cette contre-offensive, ils ont prouvé aux salariés que l'argumentation patronale du "c'est pas possible" ne tient pas et que le S.M.I.C. à 6.000 Francs, c'est bon pour les salariés mais aussi pour l'entreprise.

C'est la pratique qu'il nous faut avoir dans toutes les entreprises. C'est un élément de force pour la défense du S.M.I.C.

Les attaques convergentes de ces derniers jours confirment bien la volonté patronale et gouvernementale de mettre à bas le S.M.I.C., en cherchant à le dénaturer par tous les moyens et d'aller vite, sans trêve électorale.

Pierre GUILLEN, vice-président du C.N.P.F., veut annualiser le S.M.I.C. Il a beau prétendre que fixer le S.M.I.C. dans le cadre annuel ce n'est pas le supprimer, il le présente cependant comme l'obstacle à la mise en place complète d'une politique salariale "libérale et responsable". Ce qu'il veut, c'est un soi-disant "*Revenu Salarial Minimal*" dans lequel seraient totalement intégrées les différentes primes. En fait, c'est généraliser et officialiser ce qui se pratique déjà dans certaines entreprises.

Pour le C.N.P.F., il ne doit pas y avoir d'indexation systématique sur les prix, mais un réexamen annuel au 1er Juillet qui garantirait une augmentation liée avec l'évolution de l'ensemble des revenus.

C'est bien la mise à bas du S.M.I.C. que réclame le C.N.P.F. et, CHIRAC lui prête main-forte en proposant, sous couvert de promesse électorale, de donner le S.M.I.C. aux mères de trois enfants restant au foyer.

Là encore, au-delà de la démagogie, c'est une attaque directe contre la nature même du S.M.I.C. et, par là, de la notion de salaire-paiement de la force de travail.

Ce n'est pas seulement dans les termes qu'il y a un fossé entre Salaire Minimum Garanti et Revenu Salarial Minimal !

Nous avons donc besoin d'être totalement à la contre-offensive, sur la défense du S.M.I.C. à 6.000 Francs et de pousser au-delà de nos propositions, de l'expression des besoins des salariés pour qu'ils prennent conscience que le seul moyen de faire plier Patronat et Gouvernement, c'est de s'engager sans attendre dans la lutte.

\* \* \*

.../...

.../...

## LE DEVELOPPEMENT DES LUTTES

=====

FEDERATION DES  
-----  
TRANSPORTS  
-----

Après une Quinzaine d'Actions, début Février, liant étroitement salaires et emplois, Journée Nationale d'Actions le 8 Mars, avec ciblage d'entreprises, s'appuyant sur les luttes menées sur les salaires, liées avec la défense de l'emploi, des statuts, la situation des femmes salariées, et le renforcement.

A la Navigation Aérienne, la C.G.T. s'est renforcée de 15 % en 3 mois.

72 Conducteurs du Métro -R.A.T.P., ont adhéré à la C.G.T.

FEDERATION DE LA  
-----  
CONSTRUCTION  
-----

Après la pétition de Janvier, une Journée Nationale d'Actions le 18 Mars, s'appuyant sur les luttes qui se développent.

17 Février : 13 entreprises en grève à Toulouse,

24 Février : Initiatives coordonnées en Région P.A.C.A.

18 au 24 Février : Débrayages dans la Cimenterie pour préparer la Commission Paritaire sur les Salaires.

FEDERATION DES  
-----  
P.T.T.  
-----

Journée Nationale d'Actions le 24 Février: fortement suivie. La préparation, service par service, liant salaires, emplois et défense des conditions de travail et du Service Public, a permis le déclenchement de luttes et des résultats obtenus sur des créations d'emplois et des améliorations des conditions de travail.

FEDERATION DE LA  
-----  
METALLURGIE  
-----

Les premiers bilans font apparaître une large mobilisation en Janvier sur les salaires, beaucoup de consultations sur les besoins .

\* Résultats = au dessus de plus de 1.500 Francs

Les explications ont amené généralement le débat sur les conditions de travail, l'emploi, les libertés, bien liées avec les réalités de chaque entreprise.

FEDERATION T.H.C.  
-----

Semaine d'actions du 7 au 13 Mars, en prolongement de la mobilisation autour des négociations salariales par Branche.

Les FEDERATIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE appellent à une Journée d'Actions diversifiées et coordonnées, sur les salaires, le 8 Mars.

FEDERATION DES ORGANISMES SOCIAUX appelle à Une Journée Nationale avec arrêts de travail de 1 à 4 heures, le 8 Mars.

.../...

.../...

- UNION DEPARTEMENTALE  
-----  
DU VAL DE MARNE  
-----  
Consultation départementale par entreprise sur le S.M.I.C. à 6.000 Francs.  
Environ 40.000 salariés consultés à la fin Février.  
Manifestation Départementale , le 3 Mars.
- UNION DEPARTEMENTALE  
-----  
DE L'ESSONNE  
-----  
Une quinzaine d'actions fin Février pour explication et consultation des salariés dans les entreprises avec un temps fort sur la consultation le 25 Février.  
Les entreprises ciblées par les Unions Locales le sont avec la volonté d'ancrer plus profondément l'activité revendicative à l'entreprise.
- UNION DEPARTEMENTALE  
-----  
DE LA GIRONDE  
-----  
Impulsion de la campagne en prenant appui sur 16 entreprises où les syndicats ont déjà entamé l'action sur les salaires, en liaison avec les responsables "femmes salariées" et "employés".
- UNION DEPARTEMENTALE  
-----  
DE L'EURE  
-----  
Quinzaine de mobilisation et d'action, début Février, avec une manifestation régionale le 10 Février.
- UNION DEPARTEMENTALE  
-----  
DE HAUTE GARONNE  
-----  
Le 8 Mars : Journée Interprofessionnelle d'actions sur les salaires, préparée avec un ciblage d'entreprises par les Unions Locales, les signatures des pétitions fédérales et celle contenue dans le Numéro de Février d'Antoinette.
- UNION DEPARTEMENTALE  
-----  
DE L' AISNE  
-----  
Une semaine d'actions du 7 au 12 Mars, avec manifestation à Saint-Quentin.

\* \* \*  
\* \*  
\*

## **AFFAIRE CLAVAUD**

---

La direction DUNLOP-SUMITOMO s'acharne et n'admet pas les décisions des Prud'hommes de MONTLUCON et de la Cour d'Appel de RIOM. Elle a saisi la Cour de Cassation qui, avec une rapidité inhabituelle, examinera ce dossier le 16 MARS à 14 heures.

Alain CLAVAUD retravaille depuis un an; il a été élu délégué du personnel par ses camarades de l'usine.

Chacun a pu mesurer la portée de cette victoire pour la liberté d'expression; la réintégration d'Alain, salarié non protégé, est une première qui permet de poser avec force cette question hautement combattue par le patronat : réintégrer des salariés dans les entreprises.

Il serait impensable que maintenant des magistrats, d'un revers de manche, détruisent une décision de justice qui répond au besoin de démocratie, de liberté de notre époque. Quoi de plus normal, en somme, que des juges protègent une liberté publique fondamentale contre l'arbitraire d'intérêts privés.

La Cour d'Appel de PARIS, en censurant les jugements dégradants de BOBIGNY et de CRETEIL sur le droit de grève, a un peu reconcilié la justice avec le monde des salariés.

La jurisprudence de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation, elle, a beaucoup contribué à couper la Magistrature de l'opinion des forces vives de notre pays.

Il serait particulièrement grave que la Cour de Cassation continue, par une décision défavorable, à déconsidérer l'ensemble de l'institution judiciaire.

Ce nom, Alain CLAVAUD, résonne comme un air de liberté. Les magistrats sont sensibles aux sirènes du libéralisme qui écrasent les libertés mais ils jugent au nom du peuple français, ils peuvent être réceptifs au mouvement d'opinion.

La C.G.T. organise diverses manifestations pour Alain CLAVAUD, pour les libertés, contre la répression pendant ce mois de Mars. Chaque organisation, Syndicat, etc.. peut s'adresser, notamment par télégrammes - motions, à :

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE SOCIALE DE LA COUR DE CASSATION  
5, QUAI DE L'HORLOGE - 75001 PARIS

.../...

E X E M P L E S :

- L'affaire CLAVAUD, nous la ressentons comme une avancée contre l'arbitraire des employeurs, les juges de MONTLUCON et de RIOM ont pris une décision qui honore la justice de notre pays.
  - Le nom d'Alain CLAVAUD est associé à une victoire sur l'arbitraire patronal. L'opinion publique, des juges, ont permis cette avancée qui doit être confortée.
  - La direction de l'entreprise DUNLOP-SUMITOMO persiste à vouloir amputer la liberté d'expression. L'arbitraire patronal se trouverait renforcé sans limite, nous attendons des juges de notre pays qu'ils protègent les libertés fondamentales.
  - L'arbitraire patronal ne doit pas être encouragé. Avec Alain CLAVAUD et sa réintégration, c'est un espace de liberté qui a été préservé.
  - On ne comprendrait pas que l'arbitraire patronal soit renforcé. Les juges de MONTLUCON et de RIOM ont répondu à l'attente de l'opinion.
  - Alain CLAVAUD a usé de la liberté d'expression, les employeurs n'ont pas le pouvoir d'amputer les droits du citoyen. Les juges de MONTLUCON et de RIOM ont honoré l'institution judiciaire.
  - Les juges de MONTLUCON et de RIOM ont rétabli Alain CLAVAUD dans ses droits, ils ont protégé le droit d'expression, liberté fondamentale dans notre pays.
  - Protéger une liberté fondamentale, c'est ce que nous attendons des juges de notre pays, c'est ce qu'ont fait les juges de MONTLUCON et de RIOM. Alain CLAVAUD retravaille depuis un an, c'est justice.
  - Il ne faut pas détruire ce qu'ont décidé les juges de MONTLUCON et de RIOM. Les salariés, les gens attachés aux libertés fondamentales dans notre pays ne comprendraient pas une décision qui bannirait Alain CLAVAUD.
-

---

## **MEPRIS, INJUSTICE : ON SE REBIFFE LA CAMPAGNE DU C.C.J., CA DEMENAGE**

### 73 - SAVOIE :

A ce jour, le CDJ qui a été créé en 1986 fonctionne sur la base de 4 camarades qui assurent une permanence hebdomadaire tous les jeudis après-midi à l'UL de Chambéry.

Une dizaine d'autres camarades impulse l'activité jeune dans les différentes branches.

Pour la campagne "Mépris, Injustice : on se rebiffe", le CDJ a entrepris le parrainage de 5 secteurs :

- Mission locale de Chambéry - l'Hôpital de Chambéry - Le Centre A.F.P.A. - L'A.N.P.E. et le Comité de Chômeurs.

Des dispositions particulières ont été prises par le CDJ dans le cadre de la préparation du Congrès. Elles consistent à impulser un mandatement de jeunes délégués, d'assurer le parrainage de leurs cibles, une fois par mois minimum, et d'avoir une expression publique dans les principaux journaux locaux.

Une intervention jeunes est prévue au Congrès de l'U.D. les 3 et 4 mars 1988.

### 42 - LOIRE :

Il a été décidé de définir quelques objectifs concrets pour le Congrès :

- faire une intervention jeune dans le Congrès ;
- réunir les jeunes délégués de moins de 25 ans avec le Secrétaire Général de l'U.D. et le responsable du C.D.J. ;
- rencontrer le Secrétaire Général de l'U.D. afin d'intégrer la dimension jeune dans son rapport d'introduction ;
- cibler un certain nombre d'entreprises pour déboucher sur l'activité jeunes, notamment sur Saint-Etienne et sur Roanne ;
- faire un salut des travailleurs de Roanne au Congrès, notamment avec les jeunes salariés de l'Arsenal.

Une prochaine réunion du C.D.J. élargi à tous les jeunes délégués du Congrès aura lieu le vendredi 26 février 1988 après-midi.

### 74 - HAUTE SAVOIE :

un débat est prévu avec les jeunes salariés, environ 600 dans l'entreprise S.N.R. le mercredi 9 mars à 14 H avec un Secrétaire du C.C.J.

### 29 - FINISTERE :

Il a été décidé par l'U.D. la mise en place d'un embryon de C.D.J. à partir de 3 ou 4 camarades, sous la responsabilité directe du Bureau de l'U.D.

63 - PUY-DE-DOME :

L'initiative du CCJ a été mise à l'ordre du jour du Bureau de l'U.D.

Un prochain bureau de l'UD élargi aux jeunes militants du département aura lieu pour faire les propositions du plan de travail.

D'ores-et-déjà les axes de travail s'orientent vers les questions de l'emploi et le développement de l'activité revendicative, à partir de :

- Banque de France - Santé - P.T.T. - E.D.F. - Communaux - Cheminots - Travailleurs de l'Etat - Livre - Michelin - Commerce.

Concernant les dernières mesures SEGUIN pour les jeunes, il a été décidé l'organisation d'une manifestation le 25 février devant les A.S.S.E.D.I.C. de Clermont-Ferrand, préparée par différentes initiatives durant 3 jours, aux portes des A.N.P.E. et A.S.S.E.D.I.C. sur la base de signatures de pétitions, informations, appel à la journée du 25 février, organisées par le Comité de Chômeurs et le C.D.J.

84 - VAUCLUSE :

Un plan de travail a été établi dans le cadre de la campagne. 10 entreprises sont ciblées, entreprises dans lesquelles nous avons déjà un contact avec des jeunes syndiqués.

La prochaine réunion du C.D.J. est fixée au 11 mars prochain et l'objectif de cette réunion, sans pour autant être considérée comme des Assises Départementales, sera la participation d'une trentaine de jeunes militants mandatés par leur syndicat pour restructurer le CDJ sur les thèmes contenus dans la campagne : SMIC, libertés, Europe.

Le CDJ envisage de renouveler l'expérience de la caravane jeunes qui a été un succès, fin mars, début avril et de terminer cette caravane par une initiative spectaculaire sur le thème : "Non à l'Europe du tourisme et des petits boulots, Oui à l'Europe du vrai emploi, du SMIC à 6 000 F, des libertés."

A propos du 8 mars, le C.D.J. envisage une initiative en direction des jeunes syndiquées de la S.N.C.F., permettant l'expression du témoignage de ces jeunes femmes.

86 - VIENNE :

L'U.D. s'inscrit dans la perspective de son Congrès en novembre 88.

Un Bureau de l'U.D. sur les questions de la jeunesse s'est tenu le 15 février 1988.

Plan de Travail en 4 étapes :

1re Etape : Mars - avril : ciblage de 6 entreprises : Céramique - S.R.I. - E.D.F. - P.T.T. - SOCHATA - Santé

Rencontre avec les syndicats et décision d'actions avec restructuration des Commissions Jeunes en fonction de l'activité pendant ces 2 mois.

2e Etape : Mise en place du C.D.J. à partir des 6 entreprises ciblées.

3e Etape : Mai : formation de l'ensemble des camarades rencontrés ou ayant participé aux différentes initiatives dans les syndicats, formation soit sous forme de week-ends éducatifs soit, pour certains, une semaine en direction des jeunes militants.

4e Etape : 4 et 5 juin : fête de l'U.D. Fête de la jeunesse et un temps fort.

Sur l'initiative à DUCELLIER, 1er mars : une animation d'un car confiée aux jeunes militants.

A SUIVRE.....



# Une V.O. SPECIALE FEMMES

## Le N<sup>o</sup> 2271 du 7 MARS 88

Au 42ème Congrès, nous nous sommes fixés entre autres objectifs de nous adresser à tous les salariés et en particulier aux catégories très importantes mais trop faiblement représentées dans la C.G.T.

Dans ce cadre, après la V.O. en Bande Dessinée parue à l'occasion du festival de la BD à ANGOULEME et qui pouvait nous permettre le contact avec les jeunes, voici une V.O. en direction des femmes.

### A son sommaire :

- Les droits des femmes salariées sous forme de guide pratique ;
- Avoir 20 ans et être femme ;
- La défense de la Santé Publique en ANGLETERRE avec son reportage sur la première grève des infirmières ;
- Poursuite de la campagne du SMIC à 6 000 F.

Ce numéro, comme celui en BD s'inscrit dans le cadre des V.O. "Reconquête".

Chaque mois, un numéro au sommaire un peu particulier, sera traité de la même manière :

- envoi d'un bon de commande à toutes les organisations qui ont commandé la V.O. IMPOTS ou qui ont un centre de diffusion.

~~~~~  
Ce qui est toujours recherché, c'est à travers l'engagement régulier chaque mois de toutes nos bases organisées dans la démarche de diffusion des idées C.G.T., le souci de retombées sur la diffusion régulière hebdomadaire, sous forme d'abonnements mais surtout de centre de diffusion.

L'INTERVENTION des directions syndicales est indispensable :

- la remontée des bons de commande ou le passage téléphonique des commandes ne se réalisera qu'après sollicitation individuelle...
- de même que la concrétisation des abonnements ou l'ouverture d'un centre...

Ce qui nécessite donc l'activation ou la mise en place des secrétariats ou collectifs de diffusion autour du responsable V.O. d'UD, d'UL ou de Fédé.

Pour ce NUMERO 2271 au Féminin

Délai de passage de commande

|   |               |                     |
|---|---------------|---------------------|
| < | Par écrit     | le mercredi 02 MARS |
| < | Par téléphone | le jeudi 03 MARS    |

---

# CHRONIQUE D'UNE ANNEE DE CHOMAGE

Le livre de Jean-Claude POITOU

Rédacteur en chef de la VIE OUVRIERE

Coproduction V.O. EDITIONS - MESSIDOR

est paru

Il est en vente à la V.O. au prix de 90 F



# SECTEUR ORGANISATION

## ELECTIONS AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE

**ATTENTION : 1 ER AVRIL 1988**

### **CLÔTURE DES LISTES ÉLECTORALES.**

Le Ministre de l'Agriculture, François GUILLAUME, vient de s'illustrer une nouvelle fois dans une démarche anti-démocratique concernant les prochaines élections aux Chambres d'Agriculture.

Le décret paru au Journal Officiel du 30 Décembre dernier, modifie le régime électoral de 1982.

Nous attirons votre attention sur les aspects immédiats concernant cette élection.

**I - C'est une élection nationale concernant plus de 500.000 salariés des secteurs :**

Agricole, forestier, coopératif, M.S.A., Crédit Agricole et des organismes Agricoles (CUMA - SAFER - Chambres d'Agriculture, etc...)

En 1983, il y avait 183.000 inscrits dans le collège salariés d'exploitation et 214.000 dans le collège Organismes Agricoles.

*Notre objectif est de faire en sorte qu'il y ait autant de salariés inscrits à ces élections qu'en 1983, correspondant d'ailleurs aux inscrits des élections prud'homales 1987, et de maintenir, voire de faire progresser notre représentativité. C'est le même électorat.*

**II - Ce décret modifie l'inscription sur les listes électorales. Ce n'est plus la commune du lieu de travail mais la commune de résidence.**

Cela va entraîner la radiation d'un nombre important de salariés des listes électorales et obliger chaque salarié à se réinscrire sur sa commune d'habitation.

Le texte dans le domaine de l'inscription n'a pas changé et Chaque Maire peut inscrire d'office tout électeur répondant aux obligations légales. Celles-ci sont simples en la matière : **être bénéficiaire de la M.S.A.**

Nous demandons à chaque Union Départementale :

- . d'exiger du Préfet et de la M.S.A. la liste départementale des ayants-droits salariés et de s'assurer de leur inscription par les Maires des Communes,

- . faire que chaque syndicat obtienne la liste du personnel de l'entreprise, regroupée par commune, et déposer dans chaque Mairie concernée ces listes collectives en s'assurant de l'inscription par le Maire.

---> déjà dans les Landes, le Préfet a notifié cette démarche à la M.S.A. et aux Mairies,

---> il convient dans l'immédiat, que dans chaque département :

- . des délégations soient organisées auprès de chaque Préfet pour exiger cette démarche,
- . que des collectifs départementaux regroupant des représentants des trois fédérations (Agro-Alimentaire, Organismes sociaux, secteurs financiers) soient mis en place.

### III - Les dates essentielles

Ces élections doivent se dérouler début 1989.

- . **1er Mars 1988** au plus tard : chaque préfet devra établir les modalités départementales (au lieu du 1er Septembre en 1982),
- . **1er Avril 1988** : clôture des inscriptions en Mairie, individuelles, collectives ou celles faites par le Maire (au lieu du 1er Octobre en 1982)
- . **1er au 15 Avril 1988** : réunion des commissions électorales municipales,
- . **15 au 25 Avril 1988** : contestation des non-inscriptions auprès de la commission départementale, En cas de radiation, la Mairie doit informer l'intéressé.
- . **Entre le 25 Avril et le 15 Mai** : réunion des commissions départementales (U.D.)
- . **15 Mai 1988, dernier délai** : établissement définitif des listes par la commission départementale (aux droits très étendus de radiation). Le Président de la Chambre d'Agriculture en fait maintenant partie. C'est dire l'importance qu'il faut attacher pour contrôler ces listes.
- . **15 Mai au 30 Mai 1988** : contestation devant les tribunaux,
- . **30 Mai 1988 - CLOTURE DEFINITIVE DES LISTES**

### IV - Il y a toujours deux collègues salariés

- . 3 A - Salariés d'exploitation (salariés agricoles - forestiers - polyculture, etc...)
- . 3 B - Salariés d'Organismes (Salariés des coopératives, chambres d'agriculture, CUMA, Crédit Agricole et M.S.A.),

CE SONT DES LISTES DEPARTEMENTALES.

- . 3 A - 2 Titulaires - 2 Suppléants (au lieu de 3 à 8 en 1982)
- . 3 B - 2 Titulaires - 2 Suppléants (au lieu de 4 en 1982)

VEILLER, DES AUJOURD'HUI, A CE QUE NOS CANDIDATS SOIENT BIEN REINSCRITS DANS LEUR COMMUNE DE RESIDENCE.

### V - Le scrutin aura lieu entre le 15 Janvier et Fin Février 1989

Nous insistons particulièrement sur l'importance de ce scrutin national qui concerne un secteur décisif pour l'économie du pays.

Pour suivre la bataille des inscriptions, veiller prioritairement :

- . à l'inscription des entreprises où la CGT est implantée,
- . à l'inscription de l'ensemble des syndiqués, militants et candidats.